

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2022

PRESENTS : Mmes BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, M. BATY, CHATELLIER, FORGEARD, ROBINEAU, BARBARIT

Approbation du compte rendu du 9 mars 2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des délégations du Maire

N°2022/03/D17 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNAL (224)

Vu les résultats du Compte administratif 2021 – budget général ;

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles ;

Où l'exposé du Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'exposé du Maire,

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	926 382,98	881 525,48	1 807 908,46
Titres de recette émis (b)	263 580,20	692 114,04	955 694,24
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	263 580,20	692 114,04	955 694,24
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	926 382,98	881 525,48	1 807 908,46
Mandats émis (f)	409 818,94	552 661,04	962 479,98
Annulations de mandats (g)	1 694,54	21 317,72	23 012,26
Dépenses nettes (h = f - g)	408 124,40	531 343,32	939 467,72
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent		160 770,72	16 226,52
(h - d) Déficit	144 544,20		

- **d'adopter** le compte de gestion 2021 – budget général du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D18 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX (311)

Vu les résultats du Compte administratif 2021 – budget annexe locaux commerciaux ;

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du

gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles ;

Où l'exposé du Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'exposé du Maire,
- **d'adopter** le compte de gestion 2021 – budget annexe locaux commerciaux du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	51 019,53	38 631,75	89 651,28
Titres de recette émis (b)	27 157,78	25 819,72	52 977,50
Réductions de titres (c)		5 625,09	5 625,09
Recettes nettes (d = b - c)	27 157,78	20 194,63	47 352,41
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	51 019,53	38 631,75	89 651,28
Mandats émis (f)	10 202,69	12 953,96	23 156,65
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	10 202,69	12 953,96	23 156,65
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	16 955,09	7 240,67	24 195,76
(h - d) Déficit			

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D19 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (318)

Vu les résultats du Compte administratif 2021 – budget annexe assainissement collectif ;

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles ;

Où l'exposé du Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'exposé du Maire,
- **d'adopter** le compte de gestion 2021 – budget annexe assainissement collectif du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	54 800,00	123 078,42	177 878,42
Titres de recette émis (b)	54 624,95	47 195,63	101 820,58
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	54 624,95	47 195,63	101 820,58
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	54 800,00	123 078,42	177 878,42
Mandats émis (f)	34 049,68	75 869,33	109 919,01
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	34 049,68	75 869,33	109 919,01
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	20 575,32		
(h - d) Déficit		28 673,70	8 098,38

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D20 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET LOTISSEMENT « CITE DU LEVANT » (309)

Vu les résultats du Compte administratif 2021 – budget lotissement « cité du Levant » ;

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles ;

Où l'exposé du Maire,

Il est proposé au conseil Municipal :

- **d'approuver** l'exposé du Maire,
- **d'adopter** le compte de gestion 2021 – budget annexe lotissement « cité du Levant » du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	68 107,65	91 506,58	159 614,23
Titres de recette émis (b)	46 951,95	42 570,03	89 521,98
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d = b - c)	46 951,95	42 570,03	89 521,98
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	68 107,65	91 506,58	159 614,23
Mandats émis (f)	54 459,87	58 542,68	113 002,55
Annulations de mandats (g)	7 507,92	1 000,00	8 507,92
Dépenses nettes (h = f - g)	46 951,95	57 542,68	104 494,63
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit		14 972,65	14 972,65

Le

Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D21 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL (224)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-31 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2021 – budget principal du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Où l'exposé de l'adjoint,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'élire**, comme Président de séance, Jean-Marie BATY adjoint,
- **d'approuver** l'exposé de l'adjoint,
- **d'adopter**, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2021 – budget général et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

	CA 2021 - BUDGET PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	113 763,63	
Charges de personnel et frais assimilés	239 598,45	
Atténuation de produits	23	
Autres charges de gestion courante	133 884,91	
Charges financières	1 637,56	
Charges exceptionnelles	1 402,00	
Dotations aux provisions		
Virement à la section d'investissement		
Opérations d'ordres entre sections	41 033,77	18233,77
Atténuation de charges		27 234,08
Produits des services du domaine et ventes diverses		20 048,76
Impôts et taxes		342 214,79
Dotations, subventions et participations		204 613,76
Autres produits de gestion courante		47 052,67
Produits financiers		2,13
Produits exceptionnels		32 714,08
Résultat reporté		179 856,71
Total fonctionnement	531 343,32	871 970,75
Investissement		
Voirie	77 346,52	

Matériel	71 363,08	
Mairie	204 641,36	57 300,00
Micro-crèche	5 828,82	60 130,33
Aménagement du centre bourg	10 106,35	
Espace beauchesne	3 528,00	
Immobilisations corporelles		
Emprunts et dettes assimilées	17 076,50	1 147,00
Dotations, fonds divers et réserves		96 461,18
Opération d'ordre entre sections	18 233,77	41 033,77
Autres immobilisations financières		7 507,92
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		179 865,22
Total investissement	408 124,40	443 445,42
Total Budget principal	939 467,72	1 315 416,17

- Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D22 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX (311)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2021 – budget annexe locaux commerciaux du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Où l'exposé de l'adjoint,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'élire**, comme Président de séance, Jean-Marie BATY, adjoint,
- **d'approuver** l'exposé de l'adjoint,
- **d'adopter**, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2021 – budget annexe locaux commerciaux et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

		CA 2021 - BUDGET ANNEXE "LOCAUX COMMERCIAUX"	
		Dépenses	Recettes
Fonctionnement			
Charges à caractère général		11 949,04	
Charges financières		1 003,51	
Autres charges de gestion courante		1,41	
Autres produits de gestion courante			13 537,51
Produits exceptionnels			6 657,12
Résultat reporté			
Total fonctionnement		12 953,96	20 194,63
Investissement			
Emprunts et dettes assimilées		10 202,69	7 914,00
Immobilisations corporelles			
Excédent de fonctionnement capitalisé			19 243,78
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		28 170,50	
Total investissement		38 373,19	27 157,78
Total Budget annexe "Locaux commerciaux"		51 327,15	47 352,41

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D23 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (318)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2021 – budget annexe assainissement collectif du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Où l'exposé de l'adjoint,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'élire**, comme Président de séance, Jean-Marie BATY, adjoint,
- **d'approuver** l'exposé de l'adjoint,
- **d'adopter**, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2021 – budget annexe assainissement collectif et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

	CA 2021 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	16 282,06	
Charges financières	4 920,77	
Charges exceptionnelles	41,55	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 624,95	7 066,85
Produits des services du domaine et ventes diverses		40 128,78
Résultat reporté	46 978,42	
Total fonctionnement	122 847,75	47 195,63
Investissement		
Subventions d'investissement		
Emprunts et dettes assimilées	26 982,83	
Immobilisations incorporelles		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 066,85	54 624,95
Avance remboursable budget lotissement		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 946,83	
Total investissement	45 996,51	54 624,95
Total Budget annexe "Assainissement collectif"	168 844,26	101 820,58

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D24 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT « CITE DU LEVANT » (309)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2021 – budget annexe lotissement « cité du Levant » du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Où l'exposé de l'adjoint,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'élire**, comme Président de séance, Jean-Marie BATY, adjoint,
- **d'approuver** l'exposé de l'adjoint,
- **d'adopter**, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2021– budget annexe lotissement « Cité du Levant » et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

CA 2021 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT CITE DU LEVANT"		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	10 590,73	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 951,95	39 444,03
Produits des services du domaine et ventes diverses		3 126,00
Produits exceptionnels		
Résultat reporté	3 098,93	
Total fonctionnement	60 641,61	42 570,03
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	7 507,92	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 444,03	46 951,95
Total investissement	46 951,95	46 951,95
Total Budget annexe "Cit"e du Levant"	107 593,56	89 521,98

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D25 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET COMMUNAL (224)

Vu les résultats constatés au compte administratif 2021 – budget communal,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuvé** l'exposé du Maire,
- **constatant** que les comptes administratifs 2021 – budget communal présentent au 31 décembre 2021 :

Résultat de fonctionnement		2021
A	Résultat de l'exercice	160 770,72
B	Résultat reporté	179 856,71
A+B	Résultat à affecter	340 627,43

Résultat d'investissement		
D	Solde d'exécution d'investissement	-144 544,20

E	Résultat reporté	179 868,22
D+E	Solde d'exécution d'investissement	35 324,02
F	Solde des restes à réaliser d'investissement	-92 049,79
G	Financement	-56 725,77

- **d'affecter** les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION au Budget Primitif	340 627,43
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	56 725,77
2/ Report en fonctionnement R 002	283 901,66

- **d'autoriser** le Maire à signer tous actes y afférant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D26 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX (311)

Vu les résultats constatés au compte administratif 2021 – budget locaux commerciaux,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuvé** l'exposé du Maire,
- **constatant** que les comptes administratifs 2021 – budget locaux commerciaux présentent au 31 décembre 2021 :

Résultat de fonctionnement	2021	
A	Résultat de l'exercice	7 240,67
B	Résultat reporté	0,00
A+B	Résultat à affecter	7 240,67
Résultat d'investissement		
D	Solde d'exécution d'investissement	16 955,09
E	Résultat reporté	-28 170,50
D+E	Solde d'exécution d'investissement	-11 215,41
F	Solde des restes à réaliser d'investissement	
G	Financement	-11 215,41

- **d'affecter** les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION au Budget Primitif	7 240,67
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 240,67
2/ Report en fonctionnement R 002	0,00

- **d'autoriser** le Maire à signer tous actes y afférant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D27 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2022, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2022 - BUDGET PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	158 032,70	
Charges de personnel et frais assimilés	261 650,00	
Atténuation de produits	500,00	
Autres charges de gestion courante	294 233,70	
Charges financières	1 150,00	
Charges exceptionnelles	1 000,00	
Dotations aux provisions	1 300,00	
Virement à la section d'investissement	211 491,71	
Atténuation de charges		35 000,00
Produits des services du domaine et ventes diverses		20 500,00
Impôts et taxes		342 971,45
Dotations, subventions et participations		200 370,00
Autres produits de gestion courante		46 615,00
Résultat reporté		283 901,66
Total fonctionnement	929 358,11	929 358,11
Investissement		
Matériel	22 500,00	2 500,00
Voirie		
Mairie	359 498,79	274 807,00
Micro-crèche	6 000,00	
Aménagement du centre bourg	45 000,00	30 000,00
Ilot du Coteau - Impasse du Puits	85 700,00	21 000,00
Cité du Mesnil		
Espace Beauchesne		
Eglise	5 000,00	
Entrée du bourg - Marillet	54 500,00	
Enfouissement de réseau	173 500,00	37 453,70
Emprunts et dettes assimilées	20 400,00	4 300,00
Dotations, fonds divers et réserves		2 500,00
Excédent de fonctionnement capitalisé		56 725,77
Dotation, fonds divers et réserves		60 000,00
Autres immobilisations financières		24 173,47
Virement de la section de fonctionnement		211 491,71

Opération d'ordre		11 823,12
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		35 324,02
Total investissement	772 098,79	772 098,79
Total Budget principal	1 701 456,90	1 701 456,90

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D28 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOCAUX COMMERCIAUX 2022

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2022, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2022 - BUDGET ANNEXE "LOCAUX COMMERCIAUX"	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	14 120,00	
Charges financières	780,00	
Autres charges de gestion courantes	10,00	
Charges exceptionnelles	100,00	
Virement à la section d'investissement	12 710,74	
Autres produits de gestion courante		27 720,74
Produits exceptionnels		
Total fonctionnement	27 720,74	27 720,74
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	9 264,00
Immobilisations corporelles	6 000,00	
Excédent de fonctionnement capitalisé		7 240,67
Virement de la section de fonctionnement		12 710,74
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 215,41	
Total investissement	29 215,41	29 215,41
Total Budget annexe "Locaux commerciaux"	56 936,15	56 936,15

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D29 : OBJET : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2022, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous actes y afférant.

BP 2022 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"	
Dépenses	Recettes

Fonctionnement		
Charges à caractère général	12 050,00	
Charges exceptionnelles	100,00	
Charges financières	3 671,84	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 625,00	7 064,17
Produits des services du domaine et ventes diverses		49 550,00
Dotations, subventions et participations		
Produits exceptionnels		89 484,79
Résultat reporté	75 652,12	
Total fonctionnement	146 098,96	146 098,96
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	10 730,28	
Immobilisations corporelles	45 458,99	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 064,17	54 625,00
Avance remboursable budget lotissement		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		8 628,44
Total investissement	63 253,44	63 253,44
Total Budget annexe "Assainissement collectif"	209 352,40	209 352,40

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D30 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « CITE DU LEVANT » 2022

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2022, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2022 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT CITE DU LEVANT"	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	22 123,12	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 382,70	47 209,23
Dotations, subventions et participations		58 868,17
Produits des services, du domaine et ventes diverses		5 500,00
Résultat reporté	18 071,58	
Total fonctionnement	111 577,40	111 577,40
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	24 173,47	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 209,23	71 382,70
Total investissement	71 382,70	71 382,70
Total Budget annexe "Cit'e du Levant"	182 960,10	182 960,10

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus.

N°2022/03/D31 : OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/03/D19 en date du 06 avril 2021 fixant les taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) et approuvant en conséquence l'état de notification des taux d'imposition pour 2022 présentant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **de maintenir** pour l'année 2022 les taux 2021 pour :
 - o La taxe foncière Bâtie (TFB) : 30.96 %
 - o La Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 41.15 %
- **de donner** délégation au Maire pour compléter et signer l'état 1259.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE de maintenir les taux 2021 tels que présentés ci-dessus,
- DONNE délégation au Maire pour compléter et signer l'état 1259

N°2022/03/D32 : INDEMNISATION DE LA COMMUNE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5214-16-1 issu de la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

Considérant que « *les Communautés de Communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions* »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C 019/2022 en date du 3 février 2022 fixant le tarif horaire intégrant les frais de gestion, déplacement, de fournitures et de petits matériels, applicables entre la Communauté de communes et les communes, ainsi que celle n° C 032/2022 en date du 24 février 2022 relative à l'indemnisation des communes pour l'entretien des équipements communautaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- **d'approuve** la convention de surveillance et d'entretien des équipements communautaires telle que jointe en annexe, à intervenir avec la Communauté de communes pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, et prévoyant :
 - o une préconisation sur la nature et la fréquence des mesures d'entretien à réaliser ;
 - o une indemnisation des interventions municipales à raison des tarifs horaires suivants :
 - temps de personnel intégrant les frais de gestion, déplacement, de fournitures et de petits matériels (à usage manuel) :
 - agents de catégorie A : 50 €,
 - agents de catégorie B : 30 €,
 - agents de catégorie C : 25 € ;
 - coûts liés à l'usage des gros matériels :

- 30 € toutes sujétions incluses (carburant, entretien...) excepté le temps agent ;
 - une rencontre annuelle avant le 31 décembre pour établir le montant de l'indemnisation au vu du réalisé ;
- **d'autorise** le Maire à prendre et à signer tous actes y afférents, et notamment à émettre le titre de recettes correspondant aux prestations réalisées et confirmées avec la Communauté de communes.

N°2022/03/D33 : MUTUALISATION – REGLEMENT INFORMATIQUE DE TERRITOIRE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Vu la délibération n° C242/2017 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017, approuvant le projet d'un réseau numérique de gestion de l'administration publique locale pour le développement commun entre toutes les communes du territoire et la Communauté de communes d'une informatisation sécurisée, améliorant les échanges de travail et permettant d'accéder à la e-administration, dans un cadre répartissant les prises en charge techniques et financières entre Communauté de communes et communes ;

Considérant les réunions du COPIL informatique des 9 septembre 2021, 29 septembre 2021, 8 novembre 2021, 30 novembre 2021 et 9 décembre 2021, ayant pour objet de rappeler les principes du précédent règlement, l'évaluation des pratiques mises en place et de proposer de nouveaux objectifs à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° C005/2022 du Conseil communautaire en date du 13 janvier 2022, approuvant le projet d'un nouveau règlement informatique de territoire à compter du 1^{er} janvier 2002, au vu de l'avis favorable et unanime de la conférence des Maires du 9 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- approuve le règlement informatique de territoire à partir du 1^{er} janvier 2022, tel que joint en annexe n° 1, et consistant notamment :
 - sur le matériel, sa maintenance et son infogérance :
 - à accepter le don de matériel émanant de la Communauté de communes, dont la nature et la valeur sont décrits en annexe n° 2,
 - à intégrer ce matériel dans l'actif de la commune, à compter du 01/05/2022,
 - à assurer, à compter de cette date, la maintenance et l'infogérance dudit matériel et de tout autre matériel informatique acquis directement par la commune.
 - Sur les logiciels métiers :
 - à compter du 01/07/2022 au plus tard, à assumer la maîtrise d'ouvrage de la fourniture, maintenance et accès à l'une deux solutions logicielles métiers, en usage sur le territoire communautaire, en mode SAAS,
 - à prendre acte du règlement de fonds de concours, joint en annexe n° 3, approuvé par la délibération communautaire n° C006/2022 du 13/01/2022, la Communauté de communes assumant l'ensemble des frais liés à la récupération des données,
- autorise le Maire à prendre et signer tous actes y afférant.

N°2022/03/D34 : MIGRATION DU LOGICIEL JVS VERS LE LOGICIEL METIER BERGER-LEVRAULT – APPROBATION DU DEVIS D’E-COLLECTIVITES

Considérant que depuis le 3 juillet 2018, la Communauté de communes prenait en charge l’ensemble des coûts des maintenances des logiciels moyennant le versement d’une indemnisation de la part de la Commune vis-à-vis des montants payés en 2017 ;

Considérant que les deux principaux logiciels utilisés sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie sont JVS et BERGER-LEVRAULT ;

Considérant que nous utilisons actuellement le logiciel JVS en matière de finances et gestion de la population ;

Considérant que ce logiciel ne correspond pas à nos attentes,

Considérant qu’à compter du 1^{er} juillet 2022, les communes devront reprendre la maîtrise d’ouvrage de leur logiciel, impliquant la reprise de contrats d’accès (SAAS) et de maintenance, en direct auprès du prestataire choisi,

Considérant que le marché conclu avec la Communauté de communes sera échu le 3 juillet 2022,

Considérant qu’à compter du 4 juillet 2022, la Commune restera seul titulaire des engagements contractuels (licence, formation, maintenance, infogérance, ...) des solutions logicielles qu’elle aura choisies,

Considérant que la Communauté de communes s’engage à prendre en charge les éventuels frais liés à la migration des licences et des données, générés par la conclusion de nouveaux marchés d’achat de logiciel la Commune,

Considérant que la Commune s’engage à privilégier un usage distant ou mutualisé des solutions logicielles qu’elle choisit,

Considérant la proposition d’e-Collectivité,

Le Conseil municipal a décidé, à l’unanimité, des membres présents et représentés :

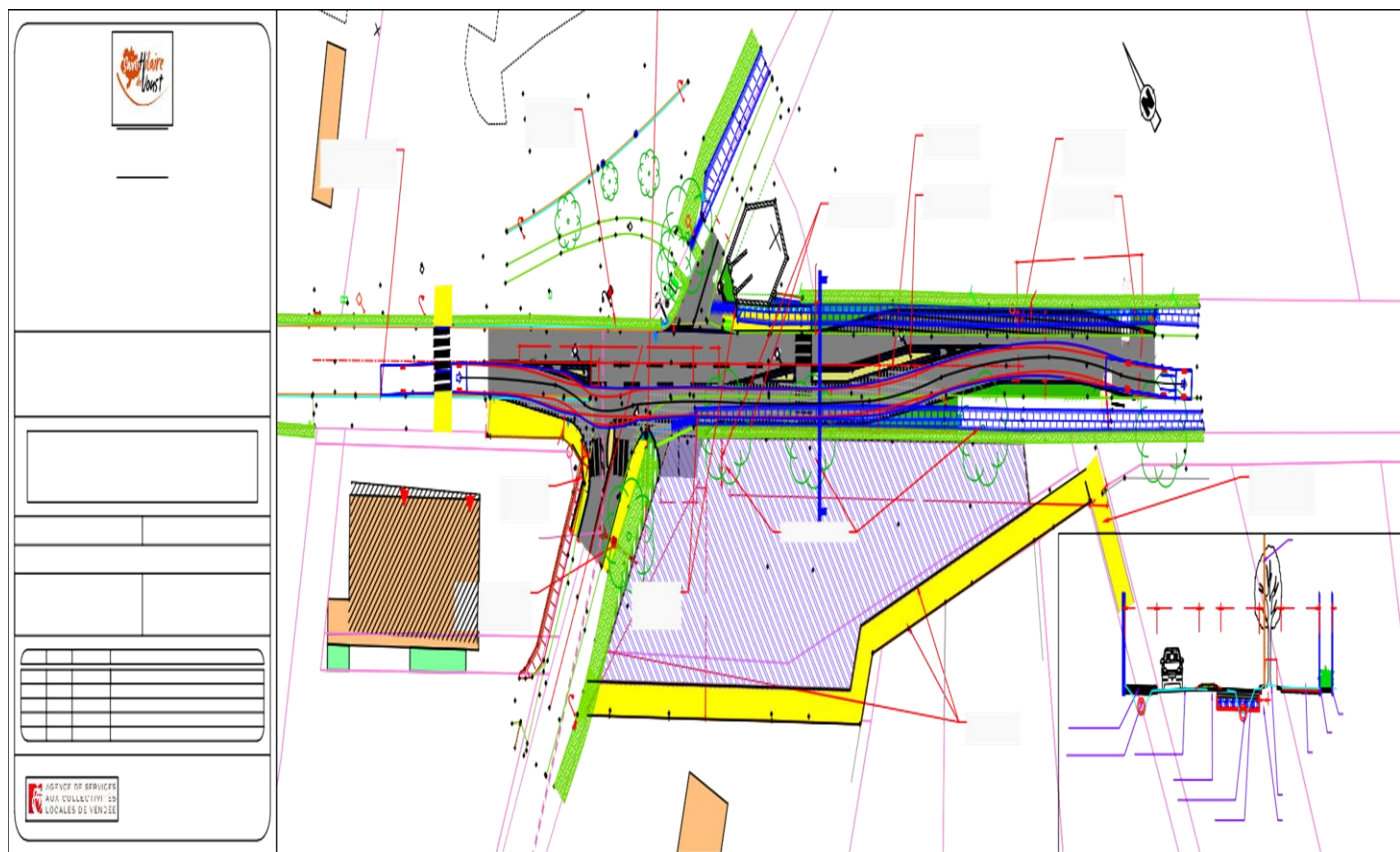
- d’approuver le devis n° DEV01510 du 03 février 2022 d’e-Collectivités d’un montant de 3 848 € H.T. équivalent à aux abonnements annuels et à la prestation de mise en service des logiciels « gestion financière » et gestion de la population » de BERGER-LEVRAULT ;
- d’approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

Dépenses H.T.		Recettes		
Nature	Montant	Nature	%	Montant en €
Abonnement annuel	2508,00 €	Commune de Saint Hilaire de Voust	100	2508,00 €

Prestations de mise en service (sans la récupération des données financières vers emagnus compta évolution pour moins de 2000 habitants)	1340,00 €	Fonds de concours CCPLC	50	670,00 €
		Commune de Saint Hilaire de Voust	50	670,00 €
Récupération des données financières vers emagnus compta évolution pour moins de 2000 habitants	750,00 €	Fonds de concours CCPLC	100	750,00 €
Total dépenses	4598 €	Total Recettes	100	4598 €

- de demander à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie de lui attribuer un fonds de concours d'un montant de 670,00 € H.T équivalent à un taux de 50 % montant H.T des prestations de mise en service sauf la récupération des données financières vers emagnus compta évolution pour moins de 2000 habitants ;
- de demander à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie de lui attribuer un fonds de concours d'un montant de 750,00 € H.T équivalent à un taux de 100 % montant H.T de la récupération des données financières vers emagnus compta évolution pour moins de 2000 habitants ;
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 ;
- de donner délégation au Maire pour modifier le plan de financement ;
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir et signer tout acte afférent.

ENTRÉE DE BOURG GARAGE SALAVERT



Le projet 250 AVP V2 B250 d'un montant environ de 100 000 € a été validé par le Conseil Municipal. Demande de financement auprès de l'Amende de Police, le CD 85 et de la Région en mai-juin 2022.

PLANNING DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

ELECTION PRÉSIDENTIELLE LE 10 avril 2022

DE 8h A 10h45	DE 10h45 à 13h30	DE 13h30 A 16h15	DE 16h15 à 19h00
CHATELLIER Christian	ROBINEAU Patrice	FAVREAU Monique	BATY Jean-Marie
BARBARIT Jean-Claude	MERCERON Mathieu	COTILLON Franck	FORESTIER Thierry
CHARRON Christèle	BOUILLAUD Karine	BODIN Marie Thérèse	NOURY Christophe
			pasquier forgeard grellier
BUREAU DE VOTE :	DEPOUILLEMENT :		
CHATELLIER Christian	CHATELLIER Christian		CHATELLIER Christian
BATY Jean-Marie	BATY Jean-Marie		BATY Jean-Marie
PASQUIER Laura	PASQUIER Laura		PASQUIER Laura
ROBINEAU Patrice	ROBINEAU Patrice		ROBINEAU Patrice
FAVREAU Monique	FAVREAU Monique		FAVREAU Monique
	FORGEARD Cédric		FORGEARD Cédric
	NOURY Christophe		NOURY Christophe
	GRELIER Joëlle		GRELIER Joëlle
	FORESTIER Thierry		FORESTIER Thierry
	COTILLON Franck		COTILLON Franck
	BODIN Marie Thérèse		BODIN Marie Thérèse
	CHARRON Christèle		CHARRON Christèle
	MERCERON Mathieu		MERCERON Mathieu
	BOUILLAUD Karine		BOUILLAUD Karine
	BARBARIT Jean-Claude		BARBARIT Jean-Claude

ELECTION PRÉSIDENTIELLE LE 24 avril 2022

DE 8h A 10h45	DE 10h45 à 13h30	DE 13h30 A 16h15	DE 16h15 à 19h00
CHATELLIER Christian	PASQUIER Laura	ROBINEAU Patrice	BATY Jean-Marie
MERCERON Mathieu	FORGEARD Cédric	COTILLON Franck	FORESTIER Thierry
BARBARIT JC/ BARBARIT Monique	NOURY Christophe	GRELIER Joëlle	BOUILLAUD Karine
			<i>bodin baty favreau charron</i>
BUREAU DE VOTE :			
CHATELLIER Christian			CHATELLIER Christian
BATY Jean-Marie	DEPOUILLEMENT :		BATY Jean-Marie
ROBINEAU Patrice	CHATELLIER Christian		PASQUIER Laura
FAVREAU Monique ?	BATY Jean-Marie		ROBINEAU Patrice
PASQUIER Laura	PASQUIER Laura		FAVREAU Monique
	ROBINEAU Patrice		FORGEARD Cédric
	FAVREAU Monique		NOURY Christophe
	FORGEARD Cédric		GRELIER Joëlle
	NOURY Christophe		FORESTIER Thierry
	GRELIER Joëlle		COTILLON Franck
	FORESTIER Thierry		BODIN Marie Thérèse
	COTILLON Franck		CHARRON Christèle
	BODIN Marie Thérèse		MERCERON Mathieu
	CHARRON Christèle		BOUILLAUD Karine
	MERCERON Mathieu		BARBARIT Jean-Claude
	BOUILLAUD Karine		
	BARBARIT Jean-Claude		

LOCATIF / VENTE ANCIENNE BOULANGERIE

Mr PAYRAUD de l'office Notarial de la Châtaigneraie a estimé la maison + l'atelier à environ 135 000 €. Peut-être éventuellement faire une nouvelle estimation auprès de Me Ginny Mimault, agent immobilier. Une proposition a été faite à l'entreprise BOUY, pour location ou colocation avec des apprentis de l'entreprise. La maison peut recevoir 3 - 4 personnes pour une colocation.

2ème TRANCHE LOTISSEMENT

Projet de viabilisation en 2023 et non en 2022.